



Bibliothèques des Vallons

Baulon

Bourg-des-Comptes

Bouel

Comblessac

Gouen

Guichen

Guignen

Guipry-Messac

La Chapelle-Bouëxic

Lassy

Les Brulais

Lohéac

Loutehel

Mernel

Saint-Malo-de-Phily

Saint-Séglin

Saint-Senoux

Val d'Anast

Charte des collections du réseau Bibliothèques des Vallons 2023-2028

Préambule

Vallons de Haute Bretagne Communauté, au titre de la compétence facultative « Développement culturel - Lecture publique », coordonne le réseau des bibliothèques municipales, associatives et communautaire.

Le réseau Bibliothèques des Vallons a été inauguré en 2017, avec la mise en place d'un catalogue et d'un portail communs aux 14 bibliothèques du territoire, et d'une carte unique, permettant ainsi à toute personne inscrite d'accéder aux collections et aux services de l'ensemble du réseau. La mutualisation entre les établissements du réseau s'est poursuivie par la mise en place de la circulation des documents entre les bibliothèques. Dans la continuité de ce service, la présente charte inscrit la volonté du réseau Bibliothèques des Vallons de mettre en adéquation ses collections avec les caractéristiques du territoire et des publics, et la mission de lecture publique.

1. Objet de la charte

La charte des collections présente les objectifs généraux du réseau Bibliothèques des Vallons ainsi que les grands principes de constitution de ses collections, en cohérence avec les missions de service et les besoins des publics.

Elle a vocation à servir de cadre de référence au sein des équipes des bibliothèques et de dialogue avec leur autorité territoriale et les usagers du réseau.

2. Le réseau Bibliothèques des Vallons et son environnement

2.1. Missions

La loi 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique indique que : « les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. »

A ce titre, le réseau et les bibliothèques constituent des collections de documents. Elles facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap à la lecture et à la culture, participent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme et garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels.

Ces missions générales sont complétées par des objectifs de développement que chaque établissement détermine en accord avec son autorité territoriale.

Les missions du réseau des bibliothèques sont les suivantes :

- Favoriser l'égalité d'accès à la lecture publique et à la culture sur l'ensemble du territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté ;
- Favoriser le développement et la visibilité des bibliothèques au cœur du territoire ;
- Renforcer les liens entre les bibliothèques et les acteurs socio-culturels du territoire ;
- Favoriser la coopération et la mutualisation entre les bibliothèques dans le but d'améliorer les services rendus aux publics et d'élargir leur impact.

2.2. Présentation du réseau

Le réseau est constitué de 14 bibliothèques :

- 12 bibliothèques municipales : à Baulon, Bourg-des-Comptes, Goven, Guichen, Guignen, Guipry-Messac, La Chapelle Bouëxic, Lassy, Lohéac, Mernel, Saint-Malo-de-Phily et Saint-Senoux ;
- 1 bibliothèque intercommunale à Val d'Anast ;
- 1 bibliothèque associative : Pont-Réan (qui est située sur la commune de Guichen Pont-Réan).

Il est complété par le service de coordination qui assure l'animation du réseau, le suivi des services et des projets communs aux bibliothèques du réseau.

Deux ludothèques sont intégrées au réseau des bibliothèques et sont gérées à Baulon et Val d'Anast en partenariat avec des associations : La Bonne Pioche à Baulon et Le Coffre à Jouer à la Médiathèque communautaire.

D'une surface de 100m² à 1078m², les bibliothèques sont de dimensions variées. Elles sont ouvertes au public entre 4 heures et 22 heures par semaine.

Au global, ce sont 29 salariés et une centaine de bénévoles qui y travaillent, à raison de 0.1 à 6 équivalents temps plein par bibliothèque. Les bibliothèques de Lohéac et de Pont-Réan sont gérées par des bénévoles.

Tous supports confondus, les collections du réseau Bibliothèques des Vallons sont constituées de 158 850 documents. Selon la bibliothèque, le budget d'acquisition peut être municipal, associatif ou intercommunal.

2.3. Environnement et population

Vallons de Haute Bretagne Communauté est composée de 18 communes, réparties entre trois bassins de vie, autour des communes de Guichen Pont-Réan, Guipry-Messac et Val d'Anast.

La population, forte de 44 010 habitants, est essentiellement familiale (avec 23% d'enfants de 0 à 14 ans).

13 communes disposent de bibliothèques. En plus de son établissement municipal, la commune de Guichen Pont-Réan comporte également une bibliothèque associative située dans le bourg de Pont-Réan. Les communes de Bovel, Comblessac, Les Brulais, Loutehel, Saint-Séglin et Val d'Anast sont desservies par la Médiathèque communautaire localisée dans le Centre social et culturel Chorus à Val d'Anast.

L'offre culturelle du territoire est complétée par des associations culturelles, deux salles de spectacles à Guichen et Val d'Anast et trois écoles de musique.

3. Les collections

Pour mener à bien ces missions, les bibliothèques constituent et développent des collections de documents sur divers supports (imprimés, documents audiovisuels, jeux vidéo, etc.), mises à disposition pour la consultation sur place et/ou l'emprunt à domicile avec une carte de lecteur.

Le catalogue en ligne, accessible sur www.bibliothequesdesvallons.fr, permet de connaître les documents qui constituent les collections et leur localisation.

En termes de collections, le réseau Bibliothèques des Vallons a pour objectifs de :

- Développer une offre de proximité attractive et régulièrement renouvelée, en adéquation avec les publics, l'environnement et les objectifs de l'autorité territoriale de chaque bibliothèque du réseau ;
- Développer à l'échelle du réseau une offre globale riche, réactive et complémentaire du niveau de proximité, en cohérence avec les objectifs de développement de lecture publique de Vallons de Haute Bretagne Communauté ;
- Développer des collections qui s'adressent à tous, et en particulier aux publics empêchés de lire ou éloignés de la lecture ;
- Développer, valoriser et faire connaître les collections, en particulier les collections spécialisées développées dans les bibliothèques.

La variété des fonds documentaires permet de viser plusieurs publics :

- La petite enfance ;
- Les enfants ;
- Les adolescents ;
- Les adultes.

Ces fonds imprimés sont complétés par des fonds audiovisuels (livres audio, CD et DVD),

des livres en langues étrangères, un fonds local sur la Bretagne, de la presse, des revues et des magazines.

Les bibliothèques développent également des collections et des services spécifiques en fonction des besoins de leurs publics, de leurs moyens et des objectifs de l'autorité territoriale :

- Jeux et jouets ;
- Fonds parentalité ;
- Jeux vidéo ;
- Patrons de couture ;
- Fonds lire autrement (livres en gros caractère, adaptés DYS, en Langue des Signes, livres tactiles et braille, livres audio et autres documents accessibles) ;
- Fonds « Facile à lire » ;
- Grainothèques ;
- Collections en lien avec les espaces publics numériques.

Ces collections sont complétées par

- Des fonds communautaires tournants : DVD, Facile à lire et Lire autrement
- Des prêts de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine : renforts de collections, apport thématique ou demandes spécifiques des usagers.

4. Principes de gestion des collections

4.1. Critères de sélection et d'acquisition

La sélection et les acquisitions sont effectuées dans le respect de la réglementation en vigueur par le personnel des bibliothèques. Elles visent des documents grands publics, pour toutes les tranches d'âge, qui prennent en compte les attentes des usagers tout en incitant à la découverte.

Les collections sont le reflet du pluralisme des opinions, en lien avec l'actualité nationale et locale, l'action des partenaires et les animations des bibliothèques. Elles sont développées selon des axes en lien avec le territoire, sans être exhaustives.

Sont exclus les documents à caractère raciste et discriminatoire, incitant à la haine ou à la violence, portant atteinte à la dignité humaine, de propagande politique ou de prosélytisme religieux.

De façon générale, les documents sont acquis en un seul exemplaire par bibliothèque. Des exemplaires supplémentaires peuvent être acquis dans des cas particuliers, selon des critères déterminés par le personnel des bibliothèques : pour des actions d'animation ou ciblant des publics spécifiques, et/ou faisant l'objet d'une forte demande.

Les acquisitions sont aussi effectuées en fonction de l'attractivité des documents déjà présents dans les collections des bibliothèques (déterminée par des statistiques issues du logiciel de gestion). Le personnel responsable des acquisitions s'appuie sur des revues et des outils professionnels, comme la base de données Electre. Il veille à l'équilibre des niveaux de lecture des collections, à la diversité de l'offre et à la qualité éditoriale.

4.2. Suggestions

Les suggestions des usagers sont prises en compte dans la mesure du possible, sans qu'elles donnent systématiquement suite à un achat. Une réponse sera apportée à la suggestion.

Les suggestions sont recueillies par le personnel des bibliothèques. Elles sont acquises en

fonction de leur pertinence et de leur cohérence avec les collections des bibliothèques, de leurs budgets et des choix du personnel.

4.3. Dons

Selon les bibliothèques, les dons peuvent être acceptés s'ils correspondent à la politique d'acquisition, en fonction des critères suivants :

- État irréprochable, comme neuf ;
- Date d'édition de moins de 10 ans ;
- Obsolescence du contenu.

Un traitement particulier est réservé pour les ouvrages du fonds local (Bretagne).

Le personnel des bibliothèques se réserve le droit de disposer librement des documents donnés. Tout don sera accepté à l'appréciation du personnel.

Les dons de DVD ne sont pas acceptés car ce support est soumis à un droit de prêt. Les institutions doivent se fournir auprès de prestataires qui négocient ces droits.

4.4. Désherbage

Les bibliothèques n'ont pas de mission de conservation. Des éliminations sont faites au long de l'année, permettant de proposer une collection de qualité et régulièrement renouvelée et actualisée.

Les éliminations se basent sur les critères suivants :

- L'état matériel du document ;
- L'âge du document ;
- L'usage du document et l'historique des prêts ;
- L'obsolescence du contenu.

Les documents peuvent être vendus lors de braderies, donnés à des associations, ou détruits en favorisant les filières de recyclage, dans le respect de la réglementation en vigueur et après validation de l'autorité territoriale.

5. Evaluation

Les collections des bibliothèques et les collections communautaires tournantes sont régulièrement évaluées pour maintenir leur adéquation avec les besoins du territoire et de la population.

6. Validation

La présente charte sera validée par le conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, et par les tutelles des bibliothèques du réseau (conseils municipaux pour les bibliothèques municipales, et bureau de l'association de la Bibliothèque de Pont-Réan).

La charte est valable 5 ans, durant lesquels elle pourra être actualisée en concertation avec les équipes de bibliothécaires et leur autorité territoriale.